

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 13 septembre 2022 à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse. En plus de madame la mairesse étaient présentes mesdames les conseillères Pascale Bonin et Diane Blouin et messieurs les conseillers Jeremy Martin, Alain Lavoie, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas.

Madame Kristina Delisle, directrice-générale et greffière-trésorière intérimaires y assistait également.

1.1 Mot de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2022-09-171

1.2 Nomination de Kristina Delisle à titre de directrice générale et greffière-trésorière intérimaires

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer madame Kristina Delisle directrice générale et greffière-trésorière intérimaires et de la mandater pour signer les chèques. Les conditions et les tâches à exécuter sont définies dans un contrat de travail.

2022-09-172

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2022-09-173

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 9 août dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 tel que déposé.

Adoptée

1.5 Rapport du maire, des services et des comités.

2022-09-174

1.6 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'août 2022

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'août 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 120 330,44 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée Mélanie Vézina, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2022-09-174 au montant de 120 330,44 \$.

Mélanie Vézina, directrice générale et greffière-trésorière

1.7 Période de questions

Une période de question a été tenue.

2022-09-175

1.8 Renouvellement du contrat avec It Cloud Solutions

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De renouveler le contrat de soutien de It Cloud Solutions pour les sauvegardes en ligne au coût de 999,59 \$ taxes incluses pour la période du 4 septembre 2022 au 3 septembre 2023.

Adoptée

2022-09-176

1.9 Autorisation à payer une facture à Kristina Delisle pour des services professionnels

Il est proposé par M. Jeremy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 112 au montant de 2 122,15 \$ taxes incluses à Kristina Delisle, pour des services professionnels pour des tâches administratives pour la période se terminant le 31 août 2022.

Adoptée

2022-09-177

1.10 Autorisation à payer une facture à Bédard Guilbault Inc. pour l'audit des livres et comptes l'année 2021

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture # 108832 au montant de 17 792,38 \$ à Bédard Guilbault Inc. pour l'audit des livres et comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Adoptée

2022-09-178

1.11 Démission de Mme Mélanie Vézina, directrice générale et greffière-trésorière

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter en date du 9 septembre 2022, la démission de Mme Mélanie Vézina, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Tous les dossiers de même que les tâches qui étaient sous la responsabilité de madame Vézina ont été complétés et mis à jour par cette dernière et ce, en date du 9 septembre 2022. Aussi, tout le matériel qui était en la possession de madame Vézina a été remis à madame Danielle Ouellet, mairesse.

Adoptée

2022-09-179

1.12 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Services juridiques et Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

Considérant que la municipalité de Rivière-à-Pierre est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

Considérant que la FQM offre des services de nature juridique ;

Considérant que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

Considérant que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 185 \$;

Considérant l'opportunité pour la municipalité de Rivière-à-Pierre de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en

matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adoptée

2. Sécurité publique

2022-09-180

2.1 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et d'un pompier pour le programme d'officier non-urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

Adoptée

2022-09-181

2.2 Dernier versement pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par M. Jacques Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement du dernier versement de la somme payable pour l'année 2022 pour les services de la Sûreté du Québec. Le montant de ce dernier versement est de 58 319 \$ sur un total de 116 638 \$.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2022-09-182

3.1 Déneigement du stationnement de la gare, face à la mairie et à l'église pour la saison 2022-2023

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer le contrat de déneigement du stationnement de la gare, face à la mairie et de l'église pour la saison 2022-2023 à M. Luc St-Pierre. Ce contrat sera réalisé au coût, avant taxes, de 95 \$ de l'heure lorsque le déneigement sera effectué par tracteur avec souffleur et 85 \$ de l'heure, avant taxes, lorsque qu'un camion avec grappe sera utilisé. Le montant maximal du contrat, avant taxes, ne pourra excéder 9 500 \$ pour la gare, 8 995 \$ pour le stationnement face à la mairie et l'église et il est entendu que les paiements seront effectués suite à la réception de factures mensuelles détaillant le nombre d'heures et la machinerie utilisée. Il est à noter qu'il est possible que le montant maximal ne soit pas atteint si le nombre d'heures travaillées en tout d'ici à la fin du contrat multiplié par le taux horaire résulte en un montant moindre que le montant maximal.

Le document d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

2022-09-183

3.2 Mandater Transport Alain Carrier Inc. pour des travaux sur la rue du Lac-Vert

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Transport Alain Carrier Inc. pour procéder à des travaux sur la rue du Lac-Vert dans la courbe avant le pont Lavoie. Ces travaux seront réalisés au coût de 19 057,50 \$ taxes en sus, tel que décrit sur la soumission en date du 24 août 2022. Cette dépense est payée avec les sommes provenant du fonds carrières et sablières

Adoptée

2022-09-184 3.3 Lumière de rue sur l'avenue Delisle, sur la rue Lavoie, sur la rue de l'Église Ouest et sur le chemin Joseph-Perthuis

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'installer une lumière

- près du 468 avenue Delisle;
- près du 797 rue Lavoie;
- entre le 196 et le 190 rue de l'Église Ouest
- À l'intersection du chemin Joseph-Perthuis et la route 367.

Adoptée

2022-09-185 3.4 Autorisation à payer une facture au montant de 1 217,40 \$ à CGR Procédé

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le paiement de la facture # 620.0 au montant de 1 217,40 \$ taxes incluses à CGR Procédé pour réparation du système de dosage à l'usine de chlore.

Adoptée

2022-09-186 3.5 Rejet de la soumission des tronçons du réseau de distribution d'eau potable (rue des Loisirs) à Construction et Pavage Portneuf Inc.

Considérant que le projet de réfection des tronçons du réseau de distribution d'eau potable sur la rue des Loisirs comporte une dépense de plus de 101 100 \$;

Considérant qu'un appel d'offres a été publié dans le « Courrier de Portneuf » et dans un système électronique tel que spécifié à l'article 935 du code municipal;

Considérant que la municipalité a reçu 1 soumission dans le délai prescrit soit :

- Construction Pavage Portneuf Inc. au montant de 613 413,49 \$.

Considérant que la municipalité de Rivière-à-Pierre se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la soumission reçue de Construction Pavage Portneuf Inc. au coût de 613 413,49 \$ toutes taxes incluses soit rejetée dû au montant trop élevé.

Adoptée

2022-09-187

3.6 Contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux

Attendu que 4 soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

Attendu que le soumissionnaire le plus bas conforme est;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accorder à Pavco pavage le contrat de pose de revêtement bitumineux sur divers segments municipaux au coût approximatif de 41 804,08 \$, taxes en sus. Cette dépense est payée avec les sommes provenant du fonds carrières et sablières et de la subvention programme d'aide à la voirie locale projets particuliers circonscription électorale de Portneuf (PPA-CE).

Adoptée

2022-09-188

3.7 Programme d'aide à la voirie locale Volet redressement et accélération résolution attestant la fin des travaux pour le projet réfection d'une partie de la rue du Lac-Vert et de la rue de l'Église Est

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 25 avril 2022 au 28 juillet 2022;

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités

d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

- 2022-09-189** **4.1 Avis de motion du règlement # 517-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à retirer de la zone agricole dynamique A-3 les lots 5 222 768, 5 222 769 et 5 512 715 afin de les inclure en zone résidentielle de villégiature Rv-13**

Un avis de motion est par la présente déposé par la conseillère Mme Pascale Bonin qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 517-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à retirer de la zone agricole dynamique A-3 les lots 5 222 768, 5 222 769 et 5 512 715 afin de les inclure en zone résidentielle de villégiature Rv-13 sera adopté.

- 2022-09-190** **4.2 Adoption du premier projet du règlement # 517-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à retirer de la zone agricole dynamique A-3 les lots 5 222 768, 5 222 769 et 5 512 715 afin de les inclure en zone résidentielle de villégiature Rv-13**

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Attendu qu'il y a eu lieu de faire la lecture de ce règlement afin de le présenter adéquatement;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet de règlement # 517-22 modifiant le règlement de zonage numéro 435-14 visant à retirer de la zone agricole dynamique A-3 les lots 5 222 768, 5 222 769 et 5 512 715 afin de les inclure en zone résidentielle de villégiature Rv-13.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

- 2022-09-191** **5.1 Commandite de 100 \$ à la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf pour la randonnée de vélo Alcoa**

Il est proposé par M. Jeremy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100 \$ à la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf pour la randonnée de vélo Alcoa.

Adoptée

6. Varia

2022-09-192

6.1 Réfection d'une portion du Chemin Colbert

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Transport Alain Carrier Inc. pour procéder à la réfection d'une portion du Chemin Colbert. Les travaux consistent à excaver un fossé de 60 cm de profondeur sur une longueur de 260 mètres qui sera effectué en deux portions soit 180 mètres du km 0,8 au km 1 et 80 mètres du km 1,2 au km 1,3. Dans la portion du 180 mètres le ponceau sera changé. Ces travaux seront réalisés au coût de 6 462,50 \$ taxes en sus, tel que décrit sur la soumission en date du 8 août 2022.

Cette dépense sera payée à même le budget entretien des chemins et trottoirs.

Adoptée

7. Périodes de questions

8. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par la mairesse à 20h36.

Danielle Ouellet
Mairesse

Kristina Delisle
Directrice générale et
greffière-trésorière intérimaires